

Dossier du BHI No. S1/1100

**LETTRE CIRCULAIRE 41/2002
26 septembre 2002**

PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'OHI POUR 2003-2007

Monsieur le Directeur,

Le Programme de travail 2003-2007 qui est joint en annexe a été approuvé par la XVIe Conférence hydrographique internationale. Quelques amendements mineurs, essentiellement éditoriaux, y ont été apportés, ainsi que l'avait suggéré le SH du RU.

Nous vous rappelons que le cycle de planification qui a également été approuvé par la XVIe Conférence HI est le suivant :

Cycle de planification pour le Programme de travail quinquennal

Le programme de travail quinquennal sera actualisé sur une base annuelle.

- A (janv.) : Le programme de travail annuel correspondant entre en vigueur.
- A+04 (avril) : Le BHI évalue la réalisation du programme de travail de l'année écoulée, présente un rapport aux Etats membres par le biais du « Rapport annuel de l'OHI » et propose (le cas échéant) des changements devant être apportés au programme en vigueur ainsi que les ajustements budgétaires qui en découlent dans les limites du budget approuvé.
- A+06 (juin) : Les EM fournissent au BHI des commentaires et des propositions visant à modifier le programme en vigueur.
- A+08(août) : Si des modifications sont proposées, le BHI soumet aux EM le programme de travail quinquennal et le budget révisés, en vue de leur approbation.
- A+10 (oct.) : Les EM approuvent le programme de travail quinquennal révisé et son budget.
- A+12 (janv.) : Le programme annuel correspondant entre en vigueur et le cycle se répète.

Au cours des années de Conférence, l'article 23 du Règlement général s'applique et le BHI soumet le nouveau programme de travail ainsi que le budget quinquennal

associé pour la période intersessions, quatre mois avant la Conférence. Le Programme de travail et le budget quinquennal proposés sont discutés, puis approuvés par la Conférence et entrent en vigueur le 1^{er} janvier de l'année qui suit la Conférence. Ensuite le cycle de planification, tel qu'il est décrit ci-dessus, s'applique.

Note: "A" signifie année.

Veillez agréer, Monsieur le Directeur, l'assurance de ma haute considération,

Pour le Comité de direction

(original signé)

Capitaine de vaisseau Hugo GORZIGLIA
Directeur

P.J.: Programme de travail de l'OHI pour 2003-2007

**PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'OHI
POUR LA PERIODE 2003 – 2007**

**Approuvé par
la XVIe Conférence Hydrographique internationale
(Avril 2002)**

ORGANISATION HYDROGRAPHIQUE INTERNATIONALE

PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'OHI POUR LA PERIODE 2003 – 2007

**Approuvé par
la XVIe Conférence Hydrographique internationale
Avril 2002**

INTRODUCTION

L'Article 23 du Règlement général de l'OHI actuellement en vigueur stipule que le Comité de direction, en prenant en compte le travail des comités et groupes de travail, devrait présenter, à toutes les conférences ordinaires, une proposition de budget/programme contenant le programme de travail à accomplir au cours de la période suivante et les implications financières qui s'y rattachent, pour qu'elle soit analysée, discutée et décidée en séance plénière.

Le BHI a présenté ce Programme de travail 2003-2007 (CONF.16/F/02.Add.1) avec le Budget quinquennal 2003-2007 (CONF.16/F/02) et il a été approuvé par la XV^e Conférence HI.

Priorités des objectifs

[HP] = haute priorité
[MP] = moyenne priorité
[FP] = faible priorité

**PROGRAMME DE TRAVAIL DE L'OHI
2003-2007**

Programme 1

Coopération avec les Etats membres et avec les Organisations internationales

Elément 1.1 - Coopération avec les Etats membres

Cet élément a pour objectif la poursuite du développement de services de navigation internationaux comme suit :

Objectifs

- O 1.1.1** Développer les travaux des commissions hydrographiques régionales, y compris la mise en œuvre des programmes de cartes internationales, et l'augmentation du nombre de cartes INT publiées [HP].

Action: CHR

- O 1.1.2** Encourager une coopération bilatérale et régionale reposant sur les accords entre les SHN, et permettant des échanges équilibrés, que ce soit en terme de produits, de services ou de droits d'auteur [HP].

Action: Nations concernées + BHI + CHR

- O 1.1.3** Encourager la participation des Etats membres aux organes subsidiaires de l'OHI [HP].

Action: CHR + BHI

Tâches

- Tâche 1.1.1.** Étudier la mise en place ou l'élargissement des commissions hydrographiques régionales dans le Pacifique nord est, la mer Baltique et l'Asie orientale [2003-2007].

Action: CHR + BHI + nations concernées

Elément 1.2 - Coopération avec les Organisations internationales

Cet élément a pour objectif la poursuite de la collaboration avec d'autres organisations internationales.

Objectifs

- O 1.2.1** Interagir de manière continue avec l'OMI, la COI, l'AIMS, l'ACI, la CEI, l'AIP, la CEI, l'ISO, la FIG et l'OMM en oeuvrant, tout particulièrement, par l'intermédiaire [HP]:
- du Comité de la sécurité maritime de l'OMI (MSC), du sous-comité de la coopération technique (TC), du sous-comité de la sécurité de la navigation (NAV), du sous-comité des radiocommunications et de la recherche et du sauvetage (COMSAR) ainsi que de divers autres organes de l'OMI.
 - Du programme GEBCO ainsi que des programmes de la COI pour la cartographie océanique et d'autres programmes.
 - Des initiatives conjointes avec l'AIMS et l'AIP ainsi qu'avec d'autres organisations compétentes en ce qui concerne le développement des infrastructures de navigation.
 - De la FIG, *via* divers groupes conjoints,

- Du groupe de travail technique de l'ISO sur les normes pour les données spatiales (TC 211)
- Du Processus consultatif informel des NU sur les océans et le Droit de la mer (UNICPOLOS).
- De l'Assemblée des NU auprès de laquelle l'OHI a statut d'observateur.

Tâches

Tâche 1. 2. 1 Formaliser les relations avec l'ACI et la CEI en signant des protocoles de coopération [2003-2005].

Action: BHI

Elément 1. 3 - Coopération avec les Etats non membres

Objectifs

O 1. 3.1 Etablir et développer des relations avec des Etats non membres, notamment par le biais des CHR, en vue de leur éventuelle adhésion à l'OHI et de leur développement en matière d'hydrographie [HP].

Tâches

Tâche 1.3.1 Entreprendre la formation d'une CHR pour le Pacifique nord (Canada, USA, Mexique et Amérique centrale) et augmenter le nombre des CHR de l'Asie orientale et de la mer Baltique. (voir également la tâche 1.1.1) [2003-2007]

Action : Présidents des NAVAREA, CHR et BHI

Note : La Commission hydrographique régionale pour l'océan indien septentrional (Carte INT Région J) a été créée en février 2002, à l'initiative de l'Inde.

Programme 2

Renforcement des capacités

Elément 2.1 - Coopération technique

Objectifs

O 2.1.1 Évaluer en continu l'état des levés hydrographiques, de la cartographie marine ainsi que des informations nautiques dans les nations et les régions où l'hydrographie est en cours de développement et fournir des directives pour le renforcement des capacités hydrographiques locales. Identifier les besoins régionaux et sous-régionaux, encourager le progrès et discuter des possibilités en matière d'assistance technique et financière ainsi que de formation. [Ces actions peuvent être menées conjointement avec l'OMI, l'AIMS, l'AIP ainsi que d'autres organisations nationales ou internationales pertinentes afin de couvrir la totalité des besoins en matière d'infrastructure de navigation (administration maritime, services portuaires et aides à la navigation, par exemple) et devraient inclure la coopération des CHR concernées] [HP].

Action: CHR et BHI

O 2.1.2 Encourager la fourniture coordonnée d'une assistance technique et financière aux projets de développement hydrographique en établissant d'étroites relations avec les agences nationales et les organisations internationales pertinentes susceptibles d'apporter un financement ou toute autre type d'aide [HP].

Action : CHR et BHI

O 2.1.3 Encourager et assurer le suivi de l'établissement d'accords bilatéraux ou multilatéraux entre les pays possédant des Services hydrographiques ou des organismes de levés hydrographiques bien établis, et ceux souhaitant établir ou élargir leurs capacités hydrographiques [MP].

Action: Services hydrographiques et BHI

O 2.1.4 Encourager la mise en place de capacités de formation plus importantes et de cours supplémentaires à l'intention du personnel hydrographique des pays en développement. [HP]

Action : Services hydrographiques et BHI

O 2.1.5 Encourager le développement des capacités en vue de la production mondiale d'ENC. [HP]

Action: Services hydrographiques et BHI

O 2.1.6 Coordonner les projets de coopération technique dans les domaines de l'hydrographie, des cartes marines et de la sécurité de la navigation *via* le groupe de travail FIG/OHI de l'assistance technique et de la coordination de la coopération (CCAT). [MP]

Action: CCAT et Services hydrographiques

O 2.1.7 Identifier les agences dispensatrices d'aide susceptibles de constituer des sources de financement potentielles et rechercher activement leur participation. [MP]

Action : BHI

Tâches

Tâche 2. 1. 1 Poursuivre le projet visant à développer l'hydrographie, la cartographie marine ainsi que les infrastructures relatives à la sécurité de la navigation en Amérique centrale, en coopération avec la COCATRAM, Mexico (en tant que coordinateur du « Plan Puebla-Panama ») et de la Banque interaméricaine de développement [2002-2003]

Action : BHI et SH concernés

Tâche 2. 1. 2 Créer un groupe d'étude chargé d'examiner avec l'OMI, l'AIMS, l'AIP etc., l'état de l'hydrographie, des aides à la navigation et de la sécurité de la navigation en Afrique occidentale et en Afrique centrale en vue de formuler un projet de développement. Il s'agit là d'une initiative des Etats de la région. [2003-2005]

Action: Pays de la CHAtO et BHI

Tâche 2. 1. 3 2^e partie du projet MEDA (avec la CE et l'AMI de Trieste). [2002-2004]

Action : Comité directeur MEDA (OMI, AMI, BHI, CE et SH concernés)

Tâche 2. 1. 4 Projet relatif aux services pour la sécurité de la navigation sur le lac Victoria (avec l'OMI et l'AIMS) [2003-2005]

Action : AMI, AISM et BHI

Tâche 2. 1. 5 Coopérer du point de vue technique au développement de l'hydrographie et des aides à la navigation en mer Noire (avec la CE et les pays concernés) Il s'agit là d'une initiative des États de la région. [avant 2003]

Action: GT sur la sécurité de la navigation en mer Noire

Tâche 2. 1. 6 Poursuivre et développer les contacts avec la Banque asiatique de développement, la Commission européenne, le Fonds pour l'environnement mondial, la Banque mondiale ainsi que les agences nationales favorables aux projets bilatéraux. [2001-2005]

Action : BHI

Tâche 2. 1. 7. Effectuer des visites de coopération technique auprès des pays et organisations ci-après :
Amérique centrale et Mexique - Voir tâche 2.1.1 [2002-2004]
Asie - Myanmar, Thaïlande, Cambodge, Vietnam [2003-2005].
Russie et Pays baltes – (Lettonie, Lituanie) [2002-2003]
Afrique occidentale et Afrique centrale - Voir tâche 2.1.2 [2003-2005]
Mer Rouge – Érythrée, Arabie Saoudite, Yémen [2005-2007]
Organisations - Banque asiatique de développement, PNUD, Banque mondiale [2003-2007]

Tâche 2. 1. 8 Etudier la mise en place d'un programme de bourses de l'OHI à l'intention des étudiants des pays en voie de développement et proposer, à cet effet, des dispositions budgétaires. [avant 2003]

Action : SH et BHI

Note : Cette dépense n'a pas été incluse dans le budget quinquennal et ne pourra être mise en œuvre que par les nations volontaires ou par le BHI en cas d'excédent budgétaire.

Elément 2.2 - Adhésions

Objectifs

O 2.2.1 Encourager l'adhésion de nouveaux Etats membres. [HP]

Action: BHI

O 2.2.2 Prendre des mesures afin d'éviter la suspension d'Etats membres [HP]

O 2.2.3 Encourager les États membres à fournir rapidement une réponse aux demandes d'adhésion des États non membres souhaitant faire partie de l'OHI, pour soutenir l'action du Gouvernement monégasque (Dépositaire de la Convention relative à l'OHI). [MP]

Action: BHI

Tâches

Tâche 2.2.1 Effectuer, *via* les travaux du GT pertinent, une révision complète des Documents de base de l'OHI, y compris les procédures d'adhésion exposées dans la Convention relative à l'OHI [2003-2004].

Tâche 2.2.2 Réintégrer les Etats membres privés de leurs droits et privilèges [2003-2007]

- République dominicaine
 - Suriname (en coopération avec les Pays-Bas)
 - République démocratique du Congo
-

Programme 3

Soutien apporté aux techniques et aux normes

Les principaux travaux de ce programme seront répartis en cinq catégories : cartographie marine, levés hydrographiques, formation et enseignement, données pour les applications géomatiques, et les renseignements sur la sécurité maritime.

Elément 3.1 - Cartographie marine

Objectifs

O 3.1.1 Poursuite des travaux effectués en coopération en ce qui concerne le développement des services ECDIS et, en particulier :

3.1.1.1 Amélioration et extension continues des spécifications et des normes par la CHRIS et ses groupes de travail, et liaison avec la CSC, la CEI ainsi que l'ISO. [HP]

Action: BHI et EM

3.1.1.2 Soutien et encouragement apportés à la production et à la distribution des ensembles de données ENC par le Comité WEND, le RENC de l'Europe du Nord ainsi que toute nouvelle entité [HP].

Action: BHI, CHR et Comités/Commissions

3.1.1.3 Participation aux aspects "réglementation", "essais" et "certification" des ECDIS *via* le HGE OMI/OHI et le TC 80 de la CEI pour les questions touchant aux ECDIS, aux RCDS et aux ECS. [HP].

Action : BHI

3.1.1.4 Etablissement de contacts avec les organisations internationales représentant le secteur privé (organisations le chapeautant) afin de réduire les conflits potentiels et de maximiser la qualité et la disponibilité en matière de produits nautiques numériques adéquats, en les invitant à participer aux forums appropriés de l'OHI et *via* la participation de l'OHI à des activités non gouvernementales telle que la participation à l'OEF (Open ECDIS Forum). [HP].

Action: BHI et CHR

O 3.1.2 Participation à l'élaboration de normes pour la cartographie et l'information géographique en association avec des groupes tels que le DGIWG, l'ACI, la CEI et l'ISO, afin de s'assurer que les intérêts des membres de l'OHI sont pris en compte lors de la formulation des normes. [HP]

O 3.1.3 Développement du portefeuille de cartes internationales (papier) *via* les Commissions/Comités et organismes pertinents. [MP]

Action: CSC, CHR et Coordinateurs pour les cartes INT

- 3.1.3.1 Développement de nouveaux signes conventionnels eu égard à l'organisation du trafic maritime, y compris les voies de circulation archipélagiques, les services de trafic maritime, les zones environnementalement vulnérables, etc. [MP].

Action : CSC et BHI

- 3.1.3.2 Avancement des travaux de la Commission de standardisation des publications nautiques (les Instructions nautiques et les autres publications nautiques) et mise au point de formats standard pour les Avis aux navigateurs. [MP].

Action: CSPN et BHI

- 3.1.3.3 Résolution des problèmes touchant à l'extension du plan de découpage des cartes INT afin d'y inclure les cartes à grandes échelles [MP].

Action : CSC, CHR et coordinateurs pour les cartes INT

- O 3.1.4** Fourniture de conseils techniques aux Etats membres ainsi qu'aux utilisateurs des normes de l'OHI sur les systèmes et les processus cartographiques, ainsi que sur l'établissement de plans de cartographie nationaux (voir également programme 2, élément 1). [MP].

Action: BHI

Tâches

- Tâche 3.1.1** Révision, développement et tenue à jour des publications suivantes :
Nouvelles éditions des S-52 et S-57 [avant 2004], M-4, M-11, S-23, [avant 2003]
S-59 [avant 2005]

Action: Comités/Commissions, GT et BHI

- Tâche 3.1.2** Coordination et publication en matière de production d'ENC régionale et de plans de service en Europe et en Amérique du Nord, Asie orientale méridionale et dans les Caraïbes, le Pacifique sud-ouest et l'Amérique du Sud. [avant 2005]

Elément 3.2 - Levés hydrographiques et Droit de la mer

Objectifs

- O 3.2.1** Poursuivre, par le biais du groupe de travail sur la S-44, la mise au point de spécifications et de normes pour l'exécution des levés hydrographiques et des activités connexes comme les observations de marées, *via* les groupes de travail existants. [MP]

Action: GT et BHI

- O 3.2.2** Guider et informer les États membres des l'OHI eu égard :
- aux questions relatives à l'acquisition des données
 - aux techniques de géodésie et de télédétection. [MP]

Action: CHR et BHI

- O 3.2.3** Par le biais du comité sur les marées, guider et informer les États membres eu égard aux développements intervenus en matière d'observation des marées, en particulier en ce qui concerne les programmes de recherche spatiaux relatifs aux composantes de la marée [Topex Poseidon, ERS]. [MP]

Action : Commission de l'OHI sur les marées et BHI

- O 3.2.4** Répondre aux demandes de conseils des organisations internationales et des États membres concernés sur les aspects hydrographiques de la Convention des NU sur le Droit de la mer. [MP]

Action : ABLOS et BHI

- O 3.2.5** Développement de l'interprétation du Droit de la mer *via* le groupe ABLOS. [HP]

Action : ABLOS et BHI

Tâches

- Tâche 3.2.1** Compiler le manuel de l'OHI sur les levés hydrographiques. [2003-2004] (commencé en 2001)

Action: GT et BHI

- Tâche 3.2.2** Préparer une version web du Dictionnaire hydrographique de l'OHI [Projet DHYDRO. [2003-2004] (commencé en 2001).

Action: GT et BHI

- Tâche 3.2.3** Consulter les États membres sur la nécessité d'établir des normes pour l'hydrographie des fleuves et des voies intérieures navigables, afin de traiter de sujets spécifiques comme les niveaux hydrométriques, les techniques de levés, la représentation des côtes, les changements de voies, etc. [avant 2003]

Action: CHR et BHI

- Tâche 3.2.4** Réviser, développer et tenir à jour les publications suivantes : S-32, S-60, S-44, S-51, S-55. [2003-2007]

Action : GT et BHI

Elément 3.3 - Formation et enseignement

Objectifs

- O 3.3.1** Mettre au point des normes de compétence pour les hydrographes ainsi que les spécialistes en cartographie marine et homologuer les cours. Examiner et tenir à jour les normes afin de tenir compte de l'émergence de nouvelles technologies et de nouvelles méthodes. [HP]

Action : Comité consultatif international FIG/OHI

- O 3.3.2** Améliorer le niveau de compétence international en matière d'hydrographie et fournir des directives à la communauté hydrographique internationale eu égard à la formation en hydrographie *via* le Comité consultatif international FIG-OHI sur les normes de compétence pour les hydrographes. [HP]

Action : Comité consultatif international FIG/OHI

- O 3.3.3** Encourager partout dans le monde, l'établissement de cours d'hydrographie ainsi que de cartographie marine et fournir des conseils quant à leur soumission en vue d'une homologation par le Comité consultatif international FIG/OHI, afin d'augmenter le nombre de cours internationaux conformes aux normes convenues [MP].

Action : Comité consultatif international FIG/OHI

Tâches

- Tâche 3.3.1** Actualisation et mise à jour de la 9^e édition des normes de compétence et préparation des futures éditions, selon que de besoin. [2003-2007]

- Tâche 3.3.2** Réviser, préparer et tenir à jour les publications: M-5, M-6 [nouvelle publication] et S-47 [2003-2007].

Action : Comité consultatif international FIG/OHI

- Tâche 3.3.3** Mettre au point des normes de compétence pour les spécialistes en cartographie marine, *via* le nouveau Comité consultatif. Actualisation et mise à jour de ces normes [2003-2007]

Action : Comité consultatif international FIG/OHI

- Tâche 3.3.4** Coordonner des actions avec des agences internationales de financement en vue de promouvoir l'enseignement et la formation hydrographiques dans les pays en voie de développement [2002-2007].

Action : Comité consultatif international FIG/OHI

Elément 3.4 - Données pour les applications géomatiques

Objectifs

O 3.4.1 Aider les États membres à optimiser et à étendre l'utilisation de leurs ensembles de données hydrographiques à des fins autres que la navigation comme suit:

3.4.1.1 En mettant au point des produits génériques et de spécifications de services et en faisant des recherches, par l'intermédiaire du sous groupe TSMAD (Hydro Survey Data and Exchange) quant à la manière d'inclure ces données dans la S-57. [HP]

Action : RENC

3.4.1.2 En contrôlant les développements géomatiques intervenant dans le monde, en particulier ceux associés à la gestion des données de la zone côtière ainsi qu'au développement des infrastructures régionales, nationales et globales en matière de données spatiales. [FP]

Action : SH et BHI

O 3.4.2 Participer à l'élaboration de normes en matière d'informations cartographiques et géographiques, et à l'alignement des normes de l'OHI sur des normes plus générales pour les données spatiales, *via* :

- le Groupe de travail 5 du TC 211 de l'ISO [HP] *Action : Nations et BHI*
- l'Infrastructure globale en matière de données spatiales [MP]
Action : BHI en collaboration avec l'ACI
- la Commission de l'ACI sur les normes en matière de données spatiales [MP]
Action : BHI

O 3.4.3 Poursuivre la contribution au développement de la cartographie des océans et des eaux peu profondes partout dans le monde comme suit :

3.4.3.1 En réaffirmant le rôle des Services hydrographiques en matière de collecte et de gestion des données bathymétriques numériques pour les projets GEBCO et de cartographie océanique. [HP]

Action : CHR et BHI

3.4.3.2 En participant à la définition et au développement des projets et des produits GEBCO et COI y compris les cartes bathymétriques régionales internationales parrainées par la COI. [HP]

Action : BHI en coordination avec la COI

3.4.3.3 En collaborant avec la COI et les Nations Unies en ce qui concerne le contrôle de l'attribution des noms des formes du relief sous-marin dans les eaux internationales. [HP]

Action: SCUFN et BHI

3.4.3.4 En encourageant les États membres à fournir des données pour la cartographie océanique internationale. [MP]

Action : CHR et BHI

3.4.3.5 En encourageant les États Membres à fournir des données au Centre de données numériques de Boulder, Colorado. [MP]

Action : CHR et BHI

3.4.3.6 En assurant un service d'information pour les questions océanographiques. **[FP]**

Action : BHI

Tâches

Tâche 3. 4. 1 Réviser, développer et tenir à jour les publications suivantes : B-2, B-4, B-6, B-7, et B-8 **[2003-2007]**

Action : GT et BHI

Tâche 3. 4. 2 Achever l'harmonisation entre normes de l'OHI pour les données spatiales et normes de l'ISO. **[avant 2004]**

Action : TSMAD

Tâche 3. 4. 3 Aider à l'organisation de la Conférence pour le Centenaire de la GEBCO prévue pour 2003. **[avant 2003]**

Action : BHI en coordination avec la COI

Elément 3. 5 - Renseignements sur la sécurité maritime

Objectifs

O 3. 5. 1 Encourager la mise en œuvre du SMDSM par l'intermédiaire des coordinateurs NAVAREA ainsi que de la Commission de l'OHI pour la diffusion des avertissements radio de navigation [CDARN]. **[HP]**

Action : CDARN et BHI

O 3. 5. 2 Améliorer les normes globales pour la diffusion des renseignements sur la sécurité maritime [RSM], en coopération avec l'OMI et l'OMM (RSM). **[HP]**

Action: CDARN et BHI

Tâches

Tâche 3. 5. 1 Réviser, développer et tenir à jour les publications suivantes : S-53. M-12 **[avant 2003]**

Action : BHI

Programme 4

Gestion de l'information et relations publiques

Elément 4.1 - Gestion de l'information

Cet élément a pour objectif la diffusion des informations pertinentes aux Etats membres de l'OHI, aux organisations ainsi qu'aux particuliers en tirant parti de la puissance des nouvelles technologies.

Objectifs

- O 4.1.1** Mettre à disposition et développer un site web de l'OHI informatif constituant le principal moyen de distribution de l'information. Organiser la production et la distribution des publications de l'OHI dans les langues appropriées, *via* le site web de l'OHI, les cédéroms et, le cas échéant, le support papier. **[HP]**

Action : BHI

- O 4.1.2** Fournir d'autres informations aux Etats membres sous couvert de lettres circulaires. **[HP]**

Action : BHI

Tâches

- Tâche 4.1.1** Assurer la distribution annuelle des publications de l'OHI sur cédérom. **[2003-2007]**

- Tâche 4.1.2** Réviser, développer et tenir à jour les publications suivantes :
P-4, P-5, P-7 **[annuellement]**; P-6 **[tous les 5 ans]**;
M-3 **[actualisation permanente]**

- Tâche 4.1.3** Tenue à jour d'une bibliothèque de journaux et d'ouvrages de référence au BHI

Elément 4.2 - Relations publiques visant à accroître le nombre des Etats membres de l'OHI

Objectifs

- O 4.2.1** Sensibiliser à l'importance de l'hydrographie et s'assurer que sont correctement comprises la nécessité qu'il y a à disposer d'un Service hydrographique ainsi que les responsabilités de ce dernier, tout particulièrement au niveau gouvernemental et au niveau des utilisateurs **[MP]**.

Action : Etats membres et BHI

Tâches

- Tâche 4.2.1** Faire des communications sur le sujet lors des conférences et séminaires appropriés et diffuser des communiqués de presse pendant toutes les principales réunions de l'OHI. **[2003-2007]**

Action : BHI

- Tâche 4.2.2** Briefer sur l'hydrographie ainsi que sur l'OHI les principaux preneurs de décision à l'occasion des visites effectuées auprès des Etats membres et des Etats non membres **[2003-2007]**.

Action : BHI

Tâche 4. 2. 3 Guider et renseigner les Etats membres sur les informations comparatives appropriées relatives aux responsabilités et aux ressources employées, afin d'assurer un service "d'évaluation des performances" permettant d'identifier la "meilleure pratique" (voir note ci-dessous). [2003-2007].

Note : *L'évaluation des performances est définie comme "un processus continu et systématique d'évaluation des produits, des services et des procédures de travail d'organisations faisant autorité en matière d'amélioration organisationnelle".*

Action : SH et BHI

Tâche 4. 2. 4. Guider et informer les Etats membres sur les développements intervenant en matière de gestion de la qualité, et encourager les accréditations en la matière (ISO 9000), afin de renforcer la position des Services hydrographiques en tant que fournisseurs de services de qualité. [2003-2007].

Action : SH et BHI

Tâche 4. 2. 5 Etablir un compendium des cas juridiques associés à la cartographie marine et aux accidents maritimes. [2003-2005]

Action : BHI

Programme 5

Développement général de l'Organisation

Elément 5.1 - Développement de l'OHI

Cet élément vise à gérer le développement approprié de l'OHI, afin de s'assurer que l'Organisation est en mesure d'effectuer, de manière efficace, les tâches définies par les Etats membres.

Objectifs

- O 5.1.1** Effectuer une mise à jour annuelle du programme de travail intersession de l'OHI. [HP].

Action: SH et BHI

- O 5.1.2** Examiner les possibilités d'échange de personnel entre les SH et le BHI. [Décision 3, XVe Conférence HI]. [FP]

Action : BHI

Note : Les frais afférents à l'échange ne sont mentionnés dans le budget que dans le cadre de la formation. Il s'ensuit que les possibilités de réalisation de cet objectif sont limitées.

Tâches

- Tâche 5.1.1** Étudier des propositions en vue d'une restructuration plus poussée de l'Organisation afin que celle-ci soit mieux en mesure de répondre aux besoins des Etats membres ainsi qu'aux objectifs fixés dans le Plan stratégique, et pour améliorer le rapport coût-efficacité. [2003-2007]

Action: BHI

Elément 5.2 - Services de traduction

Objectifs

- 0.5.2.1** Assurer des services de traduction dans les langues de l'Organisation, conformément aux obligations énoncées dans les documents de base ainsi que dans les résolutions de l'OHI (Publications M1 et M3) [HP]

Action: BHI assisté des SH

- 0.5.2.2** Assurer des services d'interprétation au BHI le cas échéant [MP]

Action: BHI

Elément 5.3 - Administration de l'OHI

Objectifs permanents

O 5.3.1 Gestion financière de l'OHI

Action : Commission des Finances et BHI

- 5.3.1.1 Planification financière et administration
- 5.3.1.2 Gestion de la vente des publications
- 5.3.1.3 Boutique du BHI et activités diverses

O 5.3.2 Gestion du personnel du BHI et Administration

Action : CD du BHI et Comité consultatif du personnel...

- 5.3.2.1 Administration du personnel
- 5.3.2.2 Gestion des fonds de retraite interne et externe
- 5.3.2.3 Gestion de l'assistance médicale et des contrats d'assurance associés
- 5.3.2.4 Actualisation et tenue à jour permanentes du Règlement du personnel de l'OHI en fonction des variations des règlements sources adoptés

O 5.3.3 Administration du secrétariat du BHI

- 5.3.3.1 Service d'enregistrement, de réception, courrier et communications
- 5.3.3.2 Réservation d'hôtels et autres services à l'intention des représentants des EM, à Monaco.
- 5.3.3.3 Organisation des déplacements du CD et des adjoints techniques

Tâches

Tâche 5.3.1 Préparer le budget de la période 2007-2012. [2003-2007]

Tâche 5.3.2 Étudier les procédures d'évaluation du personnel. [avant 2004]

Elément 5.4 - Infrastructure et technologie de l'information

Objectifs permanents :

Action : BHI

O 5.4.1 Gestion du Bureau

- 5.4.1.1 Entretien du bâtiment, équipement et ameublement de bureau
- 5.4.1.2 Salubrité et sécurité
- 5.4.1.3 Achats locaux
- 5.4.1.4 Organisation de réunions et réceptions au BHI

O 5.4.2 Technologie de l'information au BHI

- 5.4.2.1 Gérer la maintenance du site web et l'amélioration des installations informatiques, conformément au plan directeur informatique ..
- 5.4.2.2 Gérer le réseau local du BHI

Elément 5.5 - Questions relatives au gouvernement hôte.

O 5.5.1 Application et Observation de l'Accord de siège. [HP]

O 5. 5. 2 Relations avec le gouvernement monégasque et autres autorités, y compris visites, briefings etc.). Gestion des divers aspects des demandes d'adhésion et d'accession à la Convention. **[HP]**

Elément 5. 6 - Conférences de l'OHI

Tâche 5. 6. 1 Organiser la XVIIe Conférence HI et l'exposition associée. **[2007]**

Tâche 5. 6. 2 Organiser toute autre Conférence extraordinaire ou réunion intersession, le cas échéant.

—————